



Le Service Logement

La crise épidémique de 2020 n'a pas manqué d'entraîner des répercussions fortes sur le service logement tant dans les modalités de travail que dans les questionnements autour de la réorganisation du service. C'est en effet, dans un contexte sanitaire sans précédent que le service logement a su, malgré tout, faire preuve d'adaptabilité, d'initiatives et de co-construction partenariale.

Soucieuse de répondre au plus près des besoins des personnes accompagnées, l'équipe du service a su témoigner d'une grande flexibilité durant les périodes de confinement notamment dans le cadre de la mise en place du télétravail. Ainsi, un maintien des suivis en distanciel a pu être rendu possible pour les situations les plus fragiles et au risque d'être encore plus précarisées au regard du contexte. Des actions concrètes de soutien avec des partenaires de proximité (mairie, associations caritatives, Croix Rouge...) ont pu alors être proposées. C'est toujours dans ce contexte particulier que s'est réalisée la signature d'une convention avec le Conseil Départemental pour la mise en œuvre de la mesure ASLL sur l'UTASI Cévennes Aigoual et le territoire de Quissac. Une étape importante qui place notre association en tant qu'interlocuteur, partenaire, force de propositions et d'échanges. Le travail de partenariat avec la MLJ d'Alès, proposant à un jeune public, six places en colocation dans le cadre de l'IML se poursuit, avec une réflexion autour des entretiens de préadmission et des propositions de soutien autour de la quotidienneté. L'accompagnement auprès de salariés en collaboration avec Action Logement se développera sans doute et au cours de l'année 2021. Enfin, la mission élargie auprès d'un public réfugié statutaire connaît une forte demande au vu du travail de co-construction engagé avec les services internes.

Le SLIME a, quant à lui, particulièrement souffert de la crise sanitaire même si l'intervention a pu être maintenue tout au long de l'année.

Enfin, le service logement étant particulièrement mobilisé dans la modalité d'accompagnement de type « logement d'abord », nous avons porté une attention particulière à maintenir le travail engagé auprès du public malgré les contraintes sanitaires freinant la dynamique partenariale.

C'est ainsi une équipe qui porte une vision large et experte sur la question du logement, des populations en difficultés et de ses dispositifs. Cette expertise professionnelle est reconnue aujourd'hui par les partenaires et les instances spécialisées.

La crise sanitaire de la COVID-19

Concernant le secteur de la lutte contre les exclusions, insertion, action sociale :

Les fédérations se sont fortement mobilisées pour soutenir les associations : relais d'informations, remontée des besoins, partage d'expériences, soutien logistique ...



25 février 2020 : Accès au guide méthodologique de prévention du Coronavirus qui a pour objectif d'accompagner les acteurs du système de santé dans leur démarche locale pour se préparer à la prise en charge de patients classés cas suspect, possible et confirmé du nouveau Coronavirus.

Communiqué de presse du **26 février 2020** émis par l'Agence Régionale de Santé Occitanie [ARS] apportant des informations sur le coronavirus COVID-19 et un rappel des principales recommandations sanitaires.

2 mars 2020 : Réunion en présence de Julien de Normandie, de la Directrice de la Cohésion Sociale, de la DIHAL et de la DGS, les principales organisations nationales en charge de l'hébergement et du logement des personnes en situation de précarité.

6 mars 2020 : Recommandations à destination des personnels des structures accueillant des personnes sans domicile, des demandeurs d'asile et des réfugiés.

6 mars 2020 : La cellule de crise DGCS COVID élabore les documents supports : fiche continuité d'activité, grille de suivi PCA.

Le contexte National

16 janvier 2021 : Couvre-feu de 18h00 à 06h00

15 décembre 2020 : Fin du confinement et couvre-feu de 20h00 à 06h00

03 décembre 2020 : Présentation de la stratégie vaccinale

29 octobre 2020 : Confinement

1er septembre : Entrée en vigueur du nouveau protocole pour les entreprises

20 juillet 2020 : Le port du masque « grand public » est rendu obligatoire dans tous les lieux clos

10 juillet 2020 : Fin de l'état d'urgence sanitaire

2 juin 2020 : Deuxième phase de déconfinement

11 mai 2020 : Déconfinement progressif en France, rayon 100kms

17 mars 2020 : Confinement

14 mars 2020 : Passage en stade 3

11 mars 2020 : Installation du conseil scientifique

29 février 2020 : Passage du stade 1 au stade 2 du plan de prévention et de gestion de la crise sanitaire

14 février 2020 : Premier décès en France

27 janvier 2020 : Développement d'un test diagnostique rapide

24 janvier 2020 : Confirmation des premiers cas de COVID-19 en France

Lors de la phase de déconfinement

- Le fonctionnement des différents services a été repensé en fonction des différents paramètres liés au déconfinement. Elaboration de fiches procédures spécifiques au fonctionnement de chaque pôle et service.
- Reprise de l'activité de l'ensemble des services avec une alternance télétravail et présentiel.
- Les locaux ont été aménagés de façon à proposer des espaces de travail qui respectent au maximum la distanciation sociale et équipé de matériel de protection.

Dès le 16 mars 2020, une campagne d'affichage est mise en place dans les services et au domicile des personnes hébergées : sur les risques liés au COVID 19 et sur les gestes barrières. Chaque hébergé a été reçu pour une information détaillée et une remise en main propre des affiches d'informations sur les gestes barrières et sur les interdictions de circulation. Ces informations ont été distribuées en plusieurs langues.

Nous avons annulé la réunion générale des salariés prévue le 17 mars et installé une communication interne renforcée par mail.

Lors de la phase de confinement

- Organisation pour poursuivre notre mission d'accueil et d'hébergement, et service santé auprès des publics.
- Fermeture de certains services.
- Mise en place du télétravail.
- Mise en place des dispositifs : chômage partiel, garde d'enfants à domicile, arrêts de travail dérogatoires...
- Les services de direction et d'encadrement se font par roulement avec une présence sur site et du télétravail pour les autres avec permanence téléphonique.

13 mars 2020 :

Toute la journée, une réunion de l'ensemble de l'équipe cadres, des médecins et représentants du CSE de l'association a eu lieu pour peaufiner l'organisation, renforcer la coordination, partager les questionnements, mettre à jour les dernières informations, préparer la communication... et ainsi, finaliser le PCA.

Le plan de continuité de l'activité comprend plusieurs niveaux d'organisation, un ensemble de procédures, les conditions et modalités de présence et d'absence du personnel...

Comprenant deux entrées principales, il est prévu que ce plan puisse évoluer selon l'état de la situation :

- Poursuivre notre mission d'accueil et d'hébergement ;
- Réduire de façon drastique les contacts interpersonnels.

13 mars 2020 : Achat de produits désinfectant, essuie main, protection voiture, savon en grande quantité.

12 mars 2020 : Un point associatif est fait sur les stocks et les prévisions d'achats

11 mars 2020 : Nous finalisons la première mouture du Plan de Continuité de l'Activité

3 mars 2020 : La direction commande des masques, gants, blouses et gel hydroalcoolique en quantité et distribution sur tous les services.

La vie associative au temps du confinement

Depuis le début de cette épidémie, l'association a pu s'appuyer sur des collègues volontaires, engagés, mobilisés, solidaires et un conseil d'administration soutenant et soucieux de la santé de chacun.

Ainsi, il a été possible d'assurer une présence sur le terrain, au contact du public pour accueillir, maintenir le lien social, soigner, rassurer, accompagner. **Les accueils au sein des différents hébergements se sont maintenus.** L'accent a été mis sur les besoins primaires et notamment, l'alimentation. Une aide aux courses a été proposée pour les personnes devant rester isolées dans leur hébergement, nous avons distribué des tickets service et des colis alimentaires dans différents services. Nous remercions les associations caritatives et nos partenaires qui ont été bien présents et soutenant.

L'activité de l'accueil de jour pour les femmes victimes de violences a été renforcée en s'appuyant sur le service hébergement et **l'ouverture de nouvelles places d'accueil en urgence.** Nous avons bloqué 3 logements, en cas de besoins de confinement, pour des personnes isolées ou des familles et en avons notamment informé l'hôpital d'Alès. Nous avons aussi prévu que chaque logement libre, quel que soit son affectation initiale (CHRS, urgences, pension), serait mobilisable rapidement si nécessaire et quel que soit le statut de la personne et que nous en informerons le SIAO.

Une préoccupation importante était aussi de renforcer **le ménage et la désinfection des locaux** et de maintenir le bon fonctionnement des appartements et de leurs équipements.

La fabrication d'hygiaphones (écran de protection en plexiglas) pour l'ensemble des services a été initiée par les ateliers de la Ressourcerie. L'association s'est équipée, et a distribué à l'ensemble du personnel des kits de protection (gants, blouses, gel hydroalcoolique, essuie main, savon, protection pour voiture...) afin que chacune et chacun puisse travailler en sécurité et bien protégé.

L'ARS nous a fourni, de façon assez régulière, des masques chirurgicaux, la DDCS des masques tissus, ainsi que le Conseil Départemental et les fédérations et

nous les en remercions. De ce fait, nous n'avons pas eu de pénurie de matériel et avons pu travailler dans des bonnes conditions de sécurité.

Nous avons pu **préserver la bonne marche de l'association** avec l'élaboration des rapports d'activité 2019, la finalisation des bilans financiers, l'élaboration de projets, les demandes de financement, le traitement des factures, la gestion des ressources humaines, la mise en œuvre des paies...

Notons que les psychologues, assurant les séances d'analyse de la pratique professionnelle, ont précisé qu'ils se rendaient disponibles par téléphone et nous les en remercions également.

Pour cela, nous avons travaillé sans relâche sur des points variés : organiser la sécurité des salariés et des usagers, adapté les informations aux personnes accueillies et accompagnées, réguler les collectifs, répondre aux divers sollicitations, questionnaires, recensements, états des lieux... organiser la gestion des stocks, le réapprovisionnement de masques chirurgicaux, de gel, de gants, de blouses, de produits ménagers désinfectants, informer régulièrement les partenaires de l'organisation et de son évolution. Nous avons suivi au quotidien le taux d'absentéisme, les personnes présentant des signes d'infection, les besoins en garde d'enfants...

Un point important a été la **mise en place de la « logistique informatique » pour le travail à distance.** Le référent informatique a été fortement mobilisé pour l'accès au serveur à distance et parer aux questions techniques multiples avec le soutien d'Edipoles. Nous avons également acheté, grâce à notre fournisseur, des ordinateurs portables d'occasions. Nous avons rencontré des problèmes de connexion qui se sont solutionnés au fur et à mesure.

En parallèle, a été organisée la **mise en place des visioconférences** et la première réunion zoom associative a eu lieu le 26 mars pour une réunion cadre ! Cette période a accéléré le processus du changement du serveur de l'association qui a eu lieu durant l'été.

En continu, nous avons **pensé de nouveaux plannings**, les avons adaptés, modifiés, améliorés en fonction de l'organisation nécessaire, des besoins sur les différents services, des personnes absentes.

Dans l'ensemble, chacun a respecté le confinement et intégré les gestes barrières, mais rapidement les premières questions, les premières angoisses se sont posées pour des personnes malades ou « en contact ». Nous n'avions alors que peu d'informations sur la procédure à suivre, les signalements à faire, les accès aux tests de dépistage... Nous avons alors activé nos protocoles, actualisés au jour le jour avec l'aide des médecins de l'association, qui se sont avérés efficaces. Des contacts réguliers ont eu lieu avec l'ARS. La mise en place du portail pour le signalement de cas possibles ou confirmés dans les établissements sociaux et médicaux sociaux, a été effectif au 30 mars.

Comme le précisait Valérie Bousquet au cours de ce premier confinement, « *Remercions-nous allègrement pour nos coordinations, communications, acceptations de flottements, nous sommes pris dans des hésitations et des contradictions et cela aussi c'est normal car le contexte est difficile. Ce qui est sûr c'est que nous essayons de faire face au mieux.* » Et nous pouvons rajouter à ce jour qu'il semble que nous ayons réussi.

Le fonctionnement était alors « installé » puis, il a fallu prévoir le déconfinement et de nouvelles questions se sont posées : *Doit-on maintenir l'interdiction des visites sur les collectifs ? Peut-on reprendre des activités collectives, lesquelles, dans quelles conditions ? Quelles modalités d'organisation devons-nous envisager pour les plannings, une reprise progressive ? Que deviennent les dispositifs de garde d'enfant et de chômage partiel ? Concernant les gestes barrières, quelles sont les distances de sécurité, applique-t-on le port du masque obligatoire ? Comment allons-nous organiser les bureaux partagés à plusieurs ? Doit-on envisager des modalités particulières de prises de congés ? Quelles jauges envisager pour les différents lieux, salles de réunion ? Comment va s'organiser la reprise des rendez-vous médicaux et dans les administrations pour les personnes accueillies ?*

La reprise progressive de l'activité s'est organisée même si les plannings ont été chahutés par des absences des collègues « cas-contact », contraints de rester isolés. Des thématiques de travail plus classiques sont revenues comme l'organisation de la formation professionnelle, les rencontres avec les partenaires, la participation aux rencontres des réseaux et fédérations. L'été a facilité l'organisation de temps collectifs et conviviaux. C'était nécessaire pour retrouver le moral, restaurer le lien social, lutter contre l'isolement. Bien entendu, nous avons maintenu des protocoles stricts et le rappel des consignes de sécurité, des protocoles de

désinfection, du port du masque obligatoire...

La rentrée de septembre est marquée par de mauvais indicateurs concernant l'épidémie. En octobre, nous anticipons l'organisation d'un nouveau confinement, forts de notre expérience précédente. Nous réactivons plus de télétravail, adaptons les activités de chaque service, mais nous souhaitons pouvoir maintenir l'ensemble des services ouverts si celui-ci est moins restreint que le précédent. En effet, l'impact sur les personnes des mois précédents est visible. Nous envisageons bien évidemment des niveaux de priorité à activer en fonction de l'évolution de la situation. Le confinement instauré, nous arrêtons les interventions des partenaires dans les services, les réunions partenariales hors visio, les visites extérieures sur les collectifs, les temps collectifs, les prêts de locaux aux partenaires. Nous maintenons les admissions et accueils de nouvelles personnes. Les réunions d'équipe ont lieu selon le protocole. En effet, ces temps ont beaucoup manqué lors du premier confinement.

Les fêtes de fin d'année sont un moment fort pour l'association. Nous n'avons pas organisé la journée de fête associative qui a lieu habituellement tous les ans, ni les réveillons sur les services hébergements. Chaque service a réfléchi à comment marquer tout de même les temps de réveillons sans organiser de rencontres collectives et les équipes ont réussi à s'appuyer sur l'ordinaire pour offrir quelque chose de particulier : une balade en ville pour voir les illuminations avec un chocolat chaud, un passage chez chaque famille pour offrir un petit présent...

Ces adaptations, au fil de l'actualité du virus, font maintenant partie intégrante de notre quotidien et prennent beaucoup de temps pour l'ensemble des acteurs associatifs. Nous avons élaboré un fonctionnement de base (accueil des personnes, jauges pour les différents lieux, télétravail, lien avec les partenaires, accueil de stagiaires, intervention des bénévoles...) qui sera diminué en cas de confinement et, nous l'espérons, augmenté en cas d'amélioration du contexte sanitaire.

Participation à l'étude régionale de la FAS en partenariat avec le CREA-ORS

L'association La Clède a participé à cette étude intitulée « Etude Covid-19 les impacts de l'épidémie sur l'action sociale ». Elle s'appuie sur 15 associations, en région Occitanie, gérant des services intervenant dans le champ de l'hébergement, asile, santé, veille sociale...

Il s'agit d'une observation au long cours qui vise à :

- Mieux saisir les enjeux de l'épidémie sur le secteur,
- Créer des espaces collectifs d'analyse de la situation,
- Faire des propositions.

Des entretiens ont été menés par les chargées de mission de la FAS et CREA-ORS avec un professionnel référant de chaque association. Ils ont eu lieu mensuellement depuis le mois de juin 2020.

Les thèmes abordés au cours de chacun des entretiens sont :

- L'organisation de travail,
- Les activités,
- Les protocoles,
- L'accompagnement social et les partenariats,
- Le vécu des professionnels,
- Le vécu des personnes accueillies et accompagnées.

Deux temps collectifs, avec l'ensemble des participants à l'étude, ont eu lieu pour une présentation des données et une discussion sur les analyses réalisées. En effet, pour chaque thème, un découpage chronologique a été fait (premier confinement, déconfinement, reconfinement) et les axes d'analyse portent sur les difficultés, les leviers, les initiatives et les questions qui se posent.

L'étude est encore en cours, mais nous pouvons donner un petit échantillon des éléments transversaux à l'ensemble des associations participantes :

Difficultés :

- Les changements d'organisation récurrents.
- Les impacts de l'arrêt des activités collectives.
- Les contraintes sanitaires et la vigilance au quotidien.

Leviers :

- La capacité d'adaptation et la créativité des équipes.
- Des règles sanitaires en majorité bien intégrées par les professionnels et les personnes accompagnées.
- Un 2^{ème} confinement plus souple et moins anxiogène

Initiatives :

- Travail sur la réduction des risques pour les consommations actives.
- Recours à de la traduction pour les outils d'informations.

Questions :

- Quelle organisation, pérennisation, du télétravail ?
- Quelles formes inventer pour les activités collectives, artistiques et culturelles ?
- Comment concilier bénéfices sanitaires et risques psychosociaux ?

Les grands points de l'année

L'intermédiation locative auprès de 18-25 ans : une année d'expérimentation

Initié en fin d'année 2019, le dispositif d'IML auprès de jeunes entre 18 et 25 ans propose un co-accompagnement par le service logement de la Clède avec la MLJ d'Alès autour de la notion d'habiter et du statut de locataire.

Cette année, 6 jeunes ont intégré l'IML dans des logements meublés en colocations adaptés à leurs ressources. Quatre d'entre eux ont quitté le dispositif et ont pu bénéficier d'une première expérience locative qu'ils pourront valoriser dans leur parcours locatif.

Dans l'ensemble, ce dispositif a pu être un tremplin pour ces jeunes qui sont confrontés à des difficultés d'accès au logement du fait de leurs ressources et situations précaires, mais sont encore demandeurs d'un soutien tant administratif qu'éducatif lors de leur première expérience locative.

Toutefois, nous constatons que sur le territoire les jeunes en demande d'intégrer le dispositif ont un parcours souvent composé de ruptures et de carences, des ressources parfois trop instables, des projets d'insertion incertains. L'accompagnement proposé dans le cadre de ce dispositif bien que soutenant, est dans la dynamique de construction, d'affinement afin de s'adapter au mieux à la réalité des situations. Un étayage à l'accompagnement d'ores et déjà proposé dans ce cadre nous paraît ainsi, au regard de notre expérience, indispensable.

Le SLIME en 2020 : S'adapter au changement et co-créer en partenariat

Face à la contrainte du contexte sanitaire, le SLIME s'est adapté en maintenant son activité et en réalisant des pré-visites de diagnostic par téléphone, permettant ainsi de préparer la finalisation du diagnostic lors de la visite à domicile ultérieure. Pour autant, certains diagnostics n'ont pu être finalisés, et ce, pour diverses raisons, particulières à chaque ménage.

Par ailleurs, un partenariat avec l'association intermédiaire Raison de plus, s'est mis en œuvre, sur le territoire d'Alès, permettant ainsi d'intervenir auprès de propriétaires impécunieux et en précarité énergétique ainsi que de certains locataires, en réalisant, à leur domicile, des travaux. Ces travaux ont permis aux ménages de se maintenir dans le logement, par un bien-être retrouvé, et une réduction des sources de précarité énergétiques.

Nouvelles modalités de travail en lien avec la situation sanitaire

La crise sanitaire de 2020 a, comme pour toutes et tous, fortement impacté notre service. Lors du premier confinement, notamment, cette crise a entraîné un certain nombre de suspensions de mesures (ASLL, AVDL). La mise en place du télétravail a demandé une réorganisation ainsi qu'une certaine adaptabilité afin d'être rapidement efficient. A ce jour, ces nouvelles modalités de travail et d'intervention se poursuivent encore en alternance avec les interventions en présentiel rendues indispensables par la nature même de nos missions. Ainsi, durant les périodes de confinement nous avons maintenu nos accompagnements dans cette alternance. Les différents temps d'échanges nous ont permis, en plus du soutien moral apporté aux usagers, de les accompagner à distance dans les démarches d'accès au numérique (utilisation de l'espace personnel CAF, demande de logement social en ligne,...). Concernant le fonctionnement du service, nous avons développé d'autres modes de communication permettant de maintenir les liens ou transmissions avec les différents services et partenaires : développement des réunions en visio-conférence, adaptation des interventions afin de préserver la santé de tous dans le respect des gestes barrières.

Du marché à la convention.

Toujours dans une volonté de co-construction avec nos partenaires, le service logement a été marqué durant l'année 2020, un changement significatif dans ses modalités de travail par le passage d'une modalité d'appel d'offre dans le cadre de la mise en œuvre de l'ASLL à la signature d'une convention de partenariat, et ce, pour une durée de 30 mois. Depuis le 1^{er} juillet 2020, le service logement met donc en œuvre les mesures ASLL dans le cadre de la convention signée entre le Conseil Départemental et l'association La Clède. L'objet de cette convention concerne le financement de soixante mesures d'accompagnement en file active, que l'association propose de mener sur les territoires Cévennes Aigoual et Quissac. Ainsi, les modalités de la convention renforcent notre association comme un partenaire du Conseil Départemental favorisant les échanges et propositions de modalités de travail dans le cadre d'instances que sont les comités techniques ou de pilotage et redynamisant les orientations ASLL des services prescripteurs tels que CMS, associations de tutelle et structures associatives.

L'Intermédiation Locative

Objectifs

Ce dispositif a pour objet de mobiliser le parc privé à des fins sociales sous 2 formes : le mandat de gestion et la location/sous-location. La Clède assure seulement l'IML sous-location. Le terme intermédiation renvoie à l'intervention d'un tiers social (dénommé opérateur) entre le propriétaire et la personne occupant le logement, afin de sécuriser la relation locative. Il s'agit à la fois d'inciter les bailleurs à mettre en location leur logement, et de soutenir les ménages pouvant présenter des difficultés, alors accompagnés pour faciliter, à terme, leur accès au logement de droit commun.

Missions

La Clède est ainsi locataire et assure le paiement du loyer au propriétaire. Le ménage occupant, quant à lui, signe une convention d'occupation temporaire d'une durée de 3 mois renouvelable jusqu'à 18 mois maximum. Dès lors, les missions assurées sont :

- Prospection de logement, signature de bail et gestion courante de logement
- Accompagnement des ménages à l'entrée dans le logement puis pendant la période d'occupation du logement
- Préparation de la sortie des ménages vers un logement autonome pérenne .

Public accueilli

Ménages inscrits dans un parcours d'insertion, principalement sortants de structures d'hébergement ou désignés comme prioritaire par la DALO ou relevant du PDALHPD, ou encore orientés par la mission locale dont l'orientation sera validée et proposée par le SIAO.

Références Législatives

Code de la construction et de l'habitation (art L.635-4) ;

Loi Besson du 31 mai 1990 : Les dispositifs d'intermédiation locative se sont développés sous l'impulsion d'initiatives locales portées par des associations et des collectivités territoriales (art 4); **Loi 98.657 du 29 juillet 1998** : loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions; **Loi du 25 mars 2009** (art. 74) : Elle introduit, dans le PDALPD, la mise en place d'une stratégie de mobilisation de logements dans le parc privé, en définissant les actions à mettre en œuvre, dont l'intermédiation locative (loi du 31.5.90 : art.4); **Circulaire du 5 mars 2009** : le dispositif d'intermédiation locative « Solibail » a été élargi à six régions identifiées au regard de critères de tension (nombre de recours DALO, nombre de chambres d'hôtels...) dont le Languedoc-Roussillon ; **La circulaire interministérielle du 22 juillet 2015** relative à la mise en œuvre du plan « répondre au défi des migrations : respecter les droits- faire respecter le droit » ouvre la possibilité d'utiliser 1 000 places en intermédiation locative du type Solibail ;

Depuis le 1er janvier 2017, un nouveau dispositif « Louer abordable » dit "Cosse" remplace les dispositifs dits "Besson ancien" et "Borloo ancien" pour les logements conventionnés avec l'ANAH. Il permet une déduction fiscale allant jusqu'à 85 % des revenus fonciers en fonction de la zone géographique, du niveau de loyer et du mode de gestion du bien (mandat de gestion ou location sous-location) (CGI : art.310)

Instruction du 4 juin 2018 relative à la mise en œuvre du plan de relance de l'intermédiation locative dans le cadre du plan Logement d'abord.

2019:

Augmentation du nombre de logement en gestion à 15 logements.

2019:

IML—MLJ

2017:

Premiers dossiers DAHO orientés en IML

27 juillet 2015:

Renouvellement de l'agrément pour des activités d'IML et de gestion locative

2010: Augmentation du nombre de logement en gestion passant de 5 à 10 logements.

17 Août 2010: 1^{er} agrément pour des activités d'Intermédiation Locative et de gestion locative

1er janvier 2010 : 1^{er} logement loué par l'association pour la mise en œuvre du dispositif.

Novembre 2009 : Signature convention entre DDCS et La Clède pour la gestion de 5 logements en IML

L'Intermédiation Locative

Le dispositif

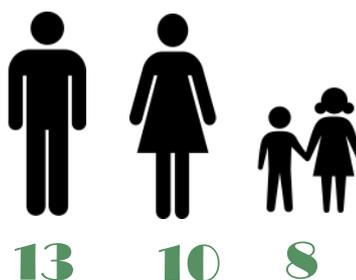
Des logements en sous location

- ↪ 15 logements agréés
- ↪ 15 logements loués sur l'année avec 4 nouveaux logements captés dans l'année.

Du 1er au 31 décembre 2020

31

personnes logées



Les entrées

17

personnes nouvelles

10 nouveaux ménages

Les sorties

8

personnes sorties

- ↪ Durée moyenne en logement accompagné : 9 mois
- ↪ 6 ménages sortis soit :
 - 1 accès parc privé,
 - 3 ménages sortis chez un tiers,
 - 2 ménages sortis vers une formation avec hébergement.

Indicateurs

Quelques données chiffrées

L'association dispose d'une convention de 30 places en intermédiation locative pour l'année 2020, dont 6 places spécifiques proposées à des jeunes adultes accompagnés par la mission locale d'Alès. Ainsi, 3 logements sont proposés meublés et en colocation pour ce public. Notons que l'ameublement rendu nécessaire par la nature du projet d'accueil de jeunes adultes en IML relève d'un investissement associatif avec le concours de la MLJ qui a financé l'électroménager.

La demande en intermédiation locative est majoritairement pour un public de personnes isolées avec ou sans enfants. C'est en ce sens que les appartements captés sont principalement des studios ou T2. Pour autant en 2020, deux couples avec enfants ont été accompagnés dans le cadre du dispositif. Nous notons cette année une baisse de 10% des femmes seules accueillies en IML.

Le partenariat avec la MLJ ayant permis à 6 jeunes d'être accompagnés dans le cadre du dispositif, explique une surreprésentation, cette année, de la tranche d'âge 18- 25 ans (35%).

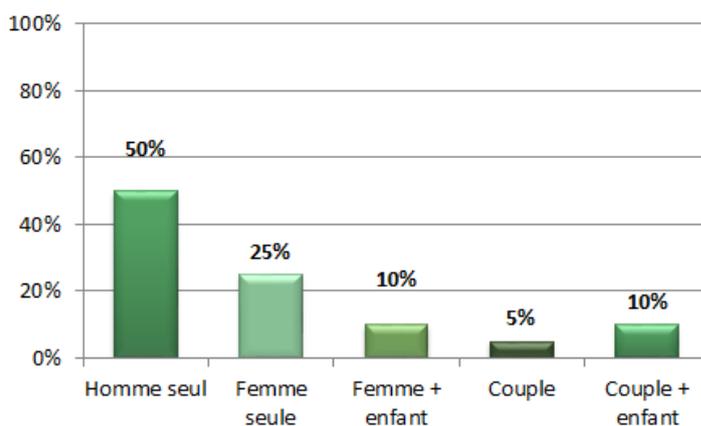
Les personnes accompagnées disposent essentiellement de ressources précaires : 40% bénéficient du RSA, 10% d'allocation Pôle Emploi et 15% perçoivent un salaire dans le cadre d'un emploi avec un contrat précaire. Les 20% concernés par un « autre type de ressources » perçoivent une indemnité dans le cadre de la garantie jeunes.

Au-delà de la faiblesse et de l'instabilité des ressources, les ménages accompagnés dans le cadre de l'IML peuvent aussi être dans une situation administrative soit complexe soit en transition (séparation, insertion par l'emploi, en attente d'un titre de séjour définitif). Une orientation ou un co-accompagnement avec un partenaire local peut permettre une évolution des situations. Cependant, notons que les publics orientés en IML ont souvent des difficultés sociales ancrées et que le calibrage de l'accompagnement et/ou des possibilités d'orientation ne permettent pas de faire face à cela.

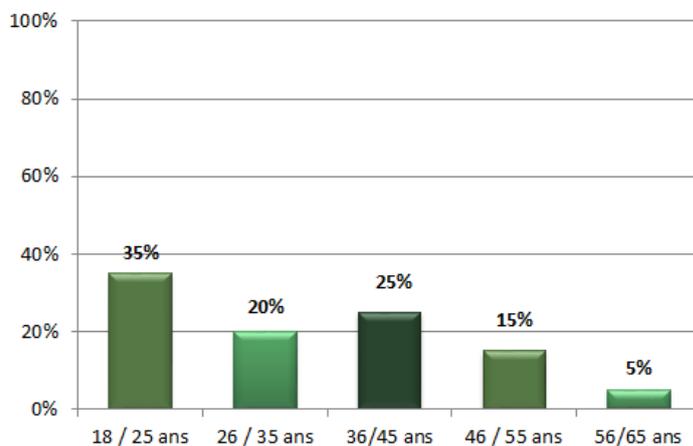
Les ménages accompagnés peuvent également faire une première expérience dans un logement autonome et sollicitent ainsi ce dispositif de logement accompagné pour être soutenus et développer leurs capacités d'autonomie.

Pour finir, cette année un des logements en IML a été mobilisé dans le cadre de notre expérimentation associative d'un accompagnement de type « Logement D'Abord ». Le ménage a bénéficié, dans ce cadre, d'un accompagnement global assuré par le service logement, l'accueil de jour dédié aux femmes victimes de violences et le CHRS Montbounoux.

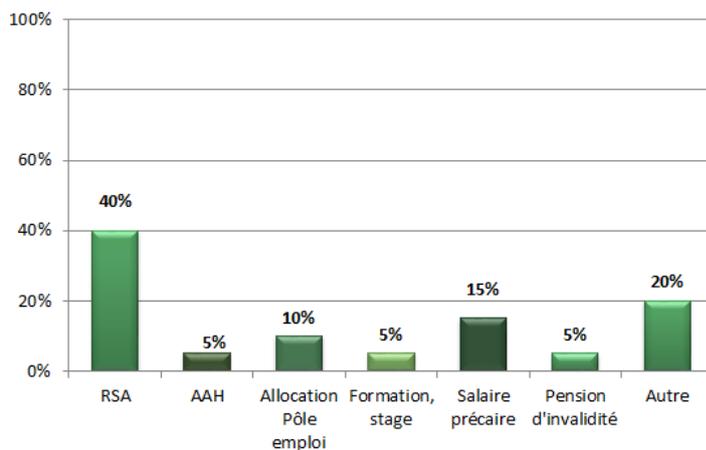
Composition familiale



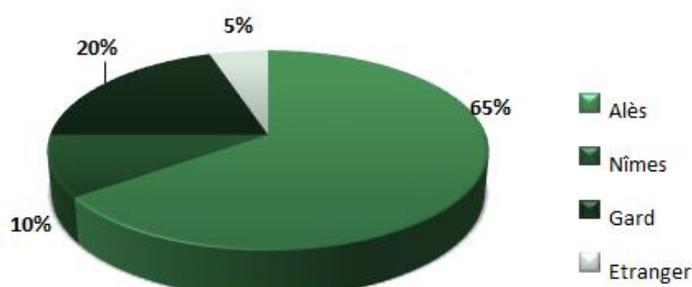
Répartition par âge



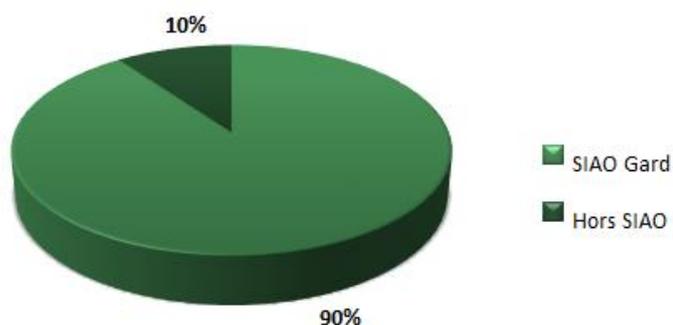
Situation à l'arrivée / Ressources



Provenance géographique



Origine de l'orientation



65% des ménages accompagnés, dans le cadre de l'IML en 2020, étaient **originaires du territoire alésien** au moment de la demande.

Pour les ménages accompagnés dans leur projet logement, il est important de retrouver un logement qui leur permettent de rester proche de leur entourage (familles, amis), de leur réseau professionnel ou médical.

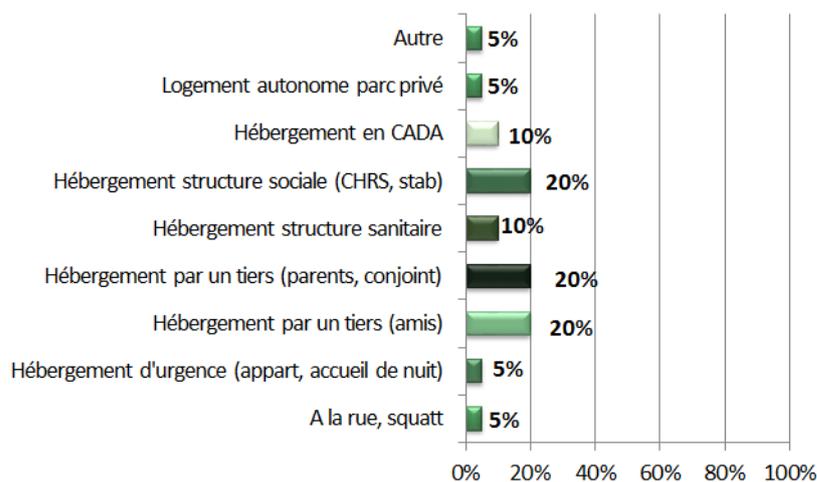
25% des ménages viennent des communes du Gard, hors Alès et Nîmes. Il s'agit plus précisément de ménages qui résidaient dans le bassin alésien.

Les orientations sur le dispositif IML sont réalisées par le **SIAO**.

Cette année, nous n'enregistrons aucune orientation hors département.

Concernant les demandes hors SIAO, il s'agit de deux jeunes orientés directement par la mission locale jeune d'Alès en 2019, lorsque le dispositif était encore en phase d'expérimentation.

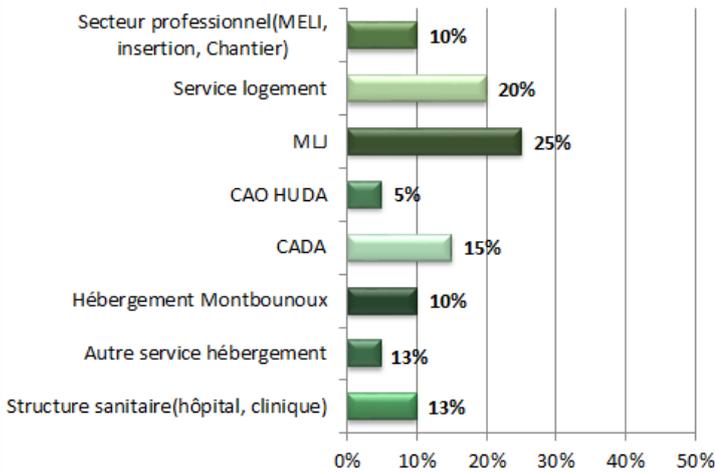
Situation à l'arrivée / Logement



En 2020, nous pouvons constater une **augmentation des personnes hébergées par leur entourage** lors de leur arrivée sur le dispositif. Ceci s'explique, notamment par les orientations du jeune public (18-25 ans) par la MLJ qui a massivement recours à ce type de solution « d'entre deux » et qui ne peut perdurer dans le temps. En effet, en plus des difficultés liées à la suroccupation du logement, les conflits avec l'hébergeur fragilisent des situations déjà précaires.

20% des ménages sont, au moment de la demande, **hébergés par une structure sociale** et ont une volonté d'accéder à un logement autonome une fois leur situation stabilisée et leur projet de relogement amorcé voir affiné.

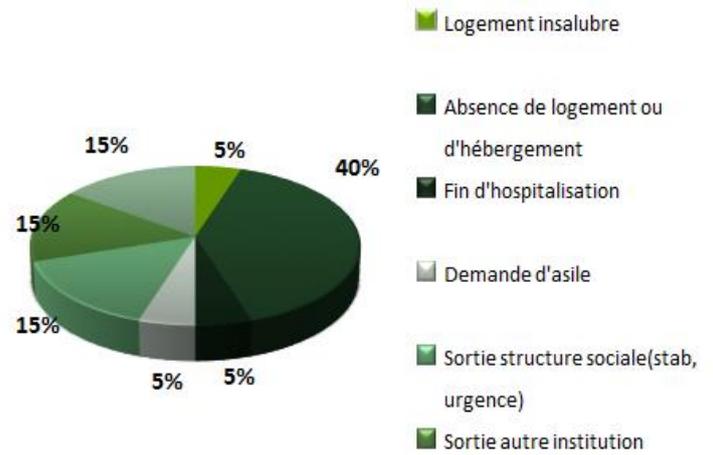
Origine de l'orientation / diagnostic initial



La MLJ est, cette année, le service qui oriente principalement, du fait de l'ouverture de places spécifiques fin 2019 et donc disponibles. Le service logement oriente vers l'IML des personnes accompagnées dans le cadre de l'AVDL ou de l'ASLL, lorsque l'accès à un logement est conditionné à l'évolution de la situation générale (logement de transition).

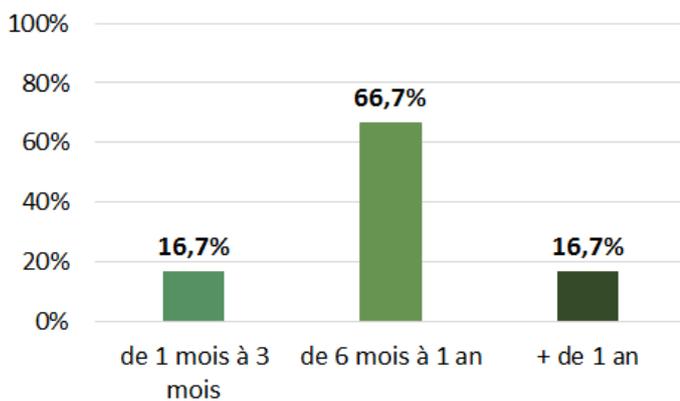
Enfin le CADA (15%) oriente des ménages qui ont pu avoir une expérience locative dans le **pays dont ils sont issus mais qui sollicitent d'un soutien en France dans leurs démarches administratives liées au logement** et dans l'accès à un nouvel environnement.

Motif de la demande par ménage



Bien que les motifs de demandes d'IML soient disparates, nous pouvons toutefois noter que le motif principal est **l'absence d'un logement** (40%). Ceci s'explique par le fait que nous avons accueilli un public de jeunes adultes, dont les situations de ruptures familiales et de décohabitation sont souvent à l'origine de la demande. L'absence de logement concerne aussi des ménages qui bénéficient d'un accompagnement vers et dans le logement. Au delà de l'absence de logement, il s'agit pour une part des ménages d'une première expérience locative autonome (situation précédente d'errance, arrivée en France, décohabitation...). Notons que ces situations sont en voie de stabilisation et que l'IML ne se révèle pas appropriée pour des personnes aux prises avec d'importantes difficultés.

Durée de séjour

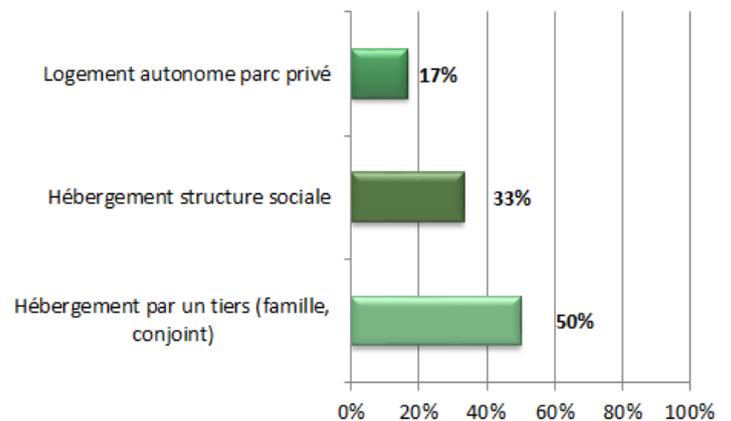


La durée de séjour des ménages sortis du dispositif en 2020 est en **moyenne de 9 mois**.

La part de ces ménages accueillis plus d'un an a considérablement baissé (- 33%).

Nous notons cette année une diminution du nombre de ménages sortis au cours de l'année 2020, liée en partie à la période de crise sanitaire (confinement) freinant les perspectives d'accès vers un logement autonome.

Situation à la sortie / logement



Parmi les 6 ménages qui ont quitté le dispositif en 2020, une personne sortie a accédé à un logement autonome. Il s'agit d'un jeune qui a fait le choix de poursuivre l'expérience de colocation initiée dans le cadre du dispositif, mais avec un ami.

2 autres personnes ont pu intégrer une formation avec hébergement dans un autre département.

Enfin, 3 ménages accompagnés ont fait le choix de retourner vivre dans leur famille, suite à un changement de leur situation.

L'Accompagnement Vers et Dans le Logement

Objectifs

Les mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) sont destinées notamment à favoriser les sorties des structures d'hébergement et de logement temporaire vers le logement et le maintien durable dans le logement. Ces mesures se situent en complémentarité des actions menées par ailleurs par les acteurs locaux. Elles participent de la stratégie nationale 2009-2012 de prise en charge des personnes sans abri et mal logées et dont le principe « le logement d'abord » constitue un levier essentiel.

Missions

L'AVDL vise l'autonomie de la personne dans la gestion de son logement. Il s'agit d'un accompagnement individuel ciblé autour du logement afin de lever les freins à l'accès ou au maintien d'un ménage dans un logement au travers de 3 axes :

- Accompagner VERS le logement : aider les ménages dans la recherche de logement adapté à leur situation,
- Accompagner LORS du relogement : faciliter l'installation dans le logement,
- Accompagner DANS le logement : prévenir la dégradation des situations d'impayés, les troubles de voisinage.

Public accueilli

Publics hébergés en structure, publics des Services d'Accueil et d'orientation, reconnus ou non prioritaires DALO, volontaires pour s'engager dans une démarche d'accompagnement .

Références Législatives

- Loi N°2007-290 du 5 mars 2007.

- Article L.441-2-3 du code de la construction et de l'habitation (CCH) préconisant un accompagnement social par la DALO.

- Circulaire N° 2010-247 du 19 juillet 2010 créant l'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL).

- Référentiel de l'AVDL du 30 juin 2011.

2019 :

Expérimentation d'un accompagnement de type « Logement d'Abord ».

2015 :

Financement du dispositif par le Fonds National pour l'AVDL

2012 :

Installation de la mesure avec définition des publics cibles avec le Conseil Départemental et l'Etat et définition des modalités de fonctionnement

2011:

Démarrage des premières

2009-2012 :

Mise en œuvre de la stratégie nationale « Pour un service public de l'hébergement et de l'accès au logement ».

Novembre 2009 :

Refondation de la politique d'hébergement et d'accès au logement

L'Accompagnement Vers et Dans le Logement

Le dispositif AVDL

54

accompagnements

- ↪ **24 vers** le logement
- ↪ **10 lors** de l'installation
- ↪ **2 dans** le logement
- ↪ **18 vers puis dans** le logement

Du 1er au 31 décembre 2020

54

ménages accompagnés



50 isolés



4 couples

Les situations terminées

54

ménages sortis

- 15** accès parc public
- 14** accès parc privé
- 1** hébergement chez un tiers
- 2** hébergements structures
- 1** entrée IML
- 1** sans domicile fixe
- 20** fin anticipée

Indicateurs

Quelques données chiffrées

L'AVDL est cette année encore sollicité dans le cadre d'un accompagnement VERS le logement pour 44.5% des ménages. En effet, la mesure concerne un public dépourvu de logement ou travaillant un projet d'accès au logement autonome dans le cadre d'un hébergement.

Dans la continuité du travail engagé dans le cadre de l'accès, 18.5% de ces ménages sont accompagnés lors de l'installation. Ce sont par ailleurs 10 ménages qui ont sollicité un AVDL au moment de l'accès afin d'être soutenus dans les démarches liées à l'accès (état des lieux, ouvertures des compteurs, sollicitation du FSL, travail autour du budget).

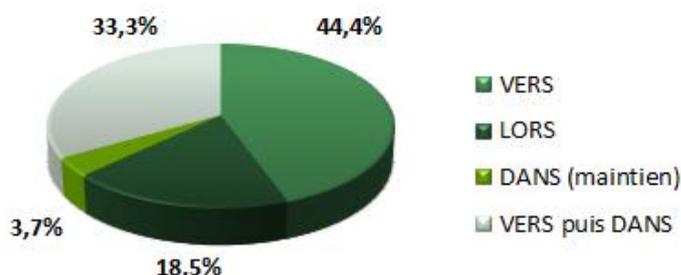
La double modalité « Vers puis dans » reste régulièrement sollicitée (33.3%) soit 18 ménages. Au-delà de ce chiffre représentatif, l'équipe constate sur le terrain l'intérêt pour les ménages d'être soutenus dans le cadre des recherches mais aussi au moment de l'installation. Cette étape permet aux personnes de valoriser leurs capacités, de développer « la confiance soi », en travaillant autour des notions d'habiter et de gestion budgétaire.

Plus globalement, ce sont 54 ménages accompagnés dans le cadre de cette mesure et **34 ayant pris fin en 2020** avec pour 85% d'entre eux, une solution de relogement.

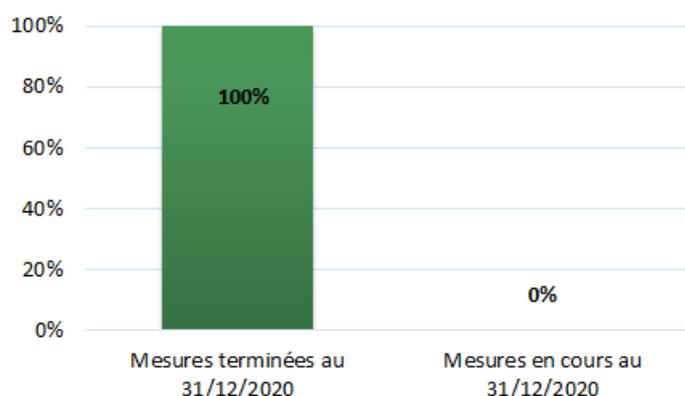
Le travail engagé consiste également à la construction d'un projet logement adapté et personnalisé. Pour cela, l'accès repose sur un travail autour de la gestion budgétaire et administrative. Les mesures AVDL permettent de préparer les ménages sur les responsabilités liées à leur statut de locataire en terme d'occupation. Nous travaillons également avec les personnes la notion d'habiter de manière plus large : relations avec le bailleur et le voisinage, inscription dans un environnement (accès aux services, commodités, transports...).

Ces éléments sont indispensables et indissociables pour favoriser une meilleure insertion par le logement et prévenir ainsi la dégradation des situations matérielles et relationnelles.

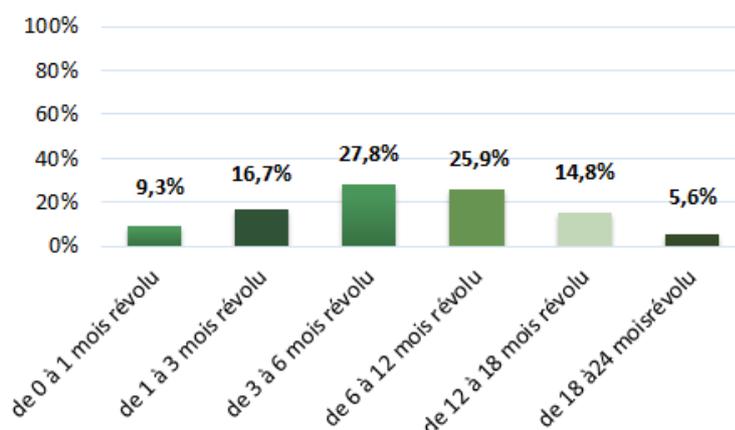
Types de mesures



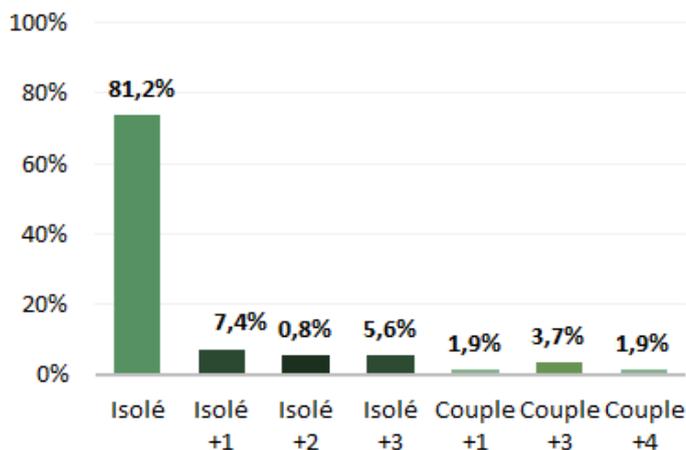
Stades de la mesure



Durée de la mesure



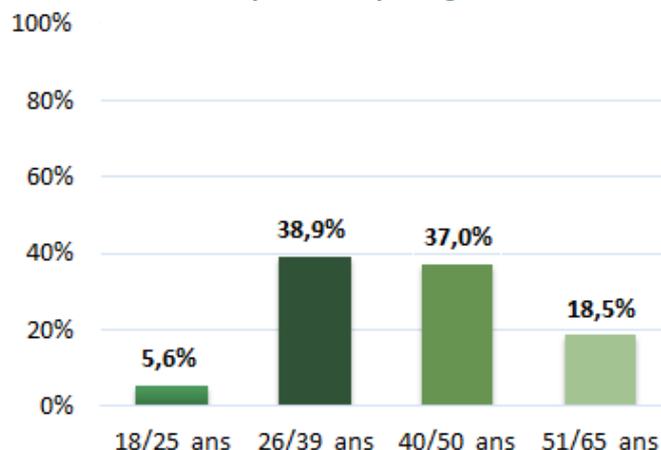
Composition familiale



Comme les années précédentes, la part des personnes isolées reste largement majoritaire et stable par rapport à 2019.

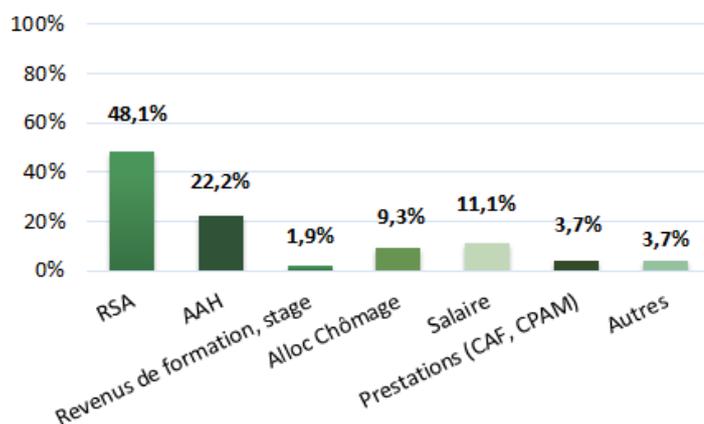
Quant à elle, la part des personnes isolées + 1, a augmenté de 2 points, il en est de même pour les familles isolées avec 3 enfants plus de 5 points par rapport à l'an dernier.

Répartition par âge



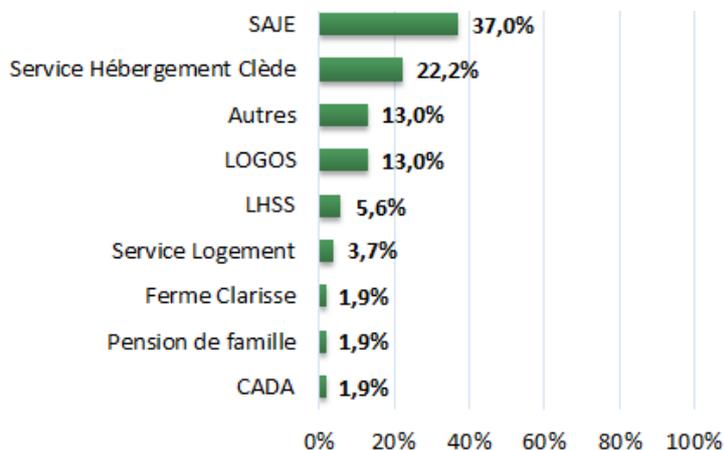
En 2020, nous constatons une augmentation générale concernant l'ensemble des tranches d'âge hormis celle des 40/50 ans en baisse. L'augmentation des jeunes de 18/25 accompagnés en 2020, confirme une fois de plus la précarisation de ce jeune public souvent en rupture familiale sans aucune perspective de relogement. En revanche, nous constatons que les plus de 65 ans ne sont pas représentés cette année. Nous pouvons émettre l'hypothèse que ce public a pu bénéficier d'une prise en charge spécifique en lien au contexte sanitaire que nous avons traversé en 2020. La part des plus de 50 ans a légèrement augmenté, confirmant alors la prédominance de ce public avec des cumuls de difficultés (perte d'emploi, séparation, addictions...).

Ressources



La part des personnes bénéficiaires des minimas sociaux reste majoritaire (RSA). Le suivi des personnes percevant une Allocation Adulte Handicapée est nettement représenté cette année (22.2 % du public accompagné). Nous pouvons émettre l'hypothèse que le refus de la mise en place d'une mesure de protection accentue le cumul de difficultés de ce public dont sa problématique autour du logement. La part des personnes bénéficiaires de l'allocation chômage a diminué de 3% tout comme celle des salariés (6%). Leurs situations précaires ne leur permettent pas d'accéder voire se maintenir durablement dans un logement au regard de leur situation financière fragile. De plus, l'absence de garant physique freine fortement les perspectives d'accès en logement du parc privé.

Prescripteurs

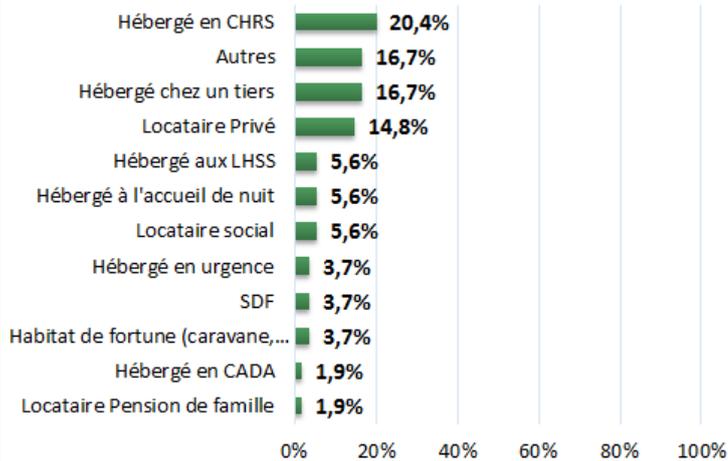


Le Service Accueil de Jour des Exclus reste le principal prescripteur malgré une baisse enregistrée cette année de 18.2%.

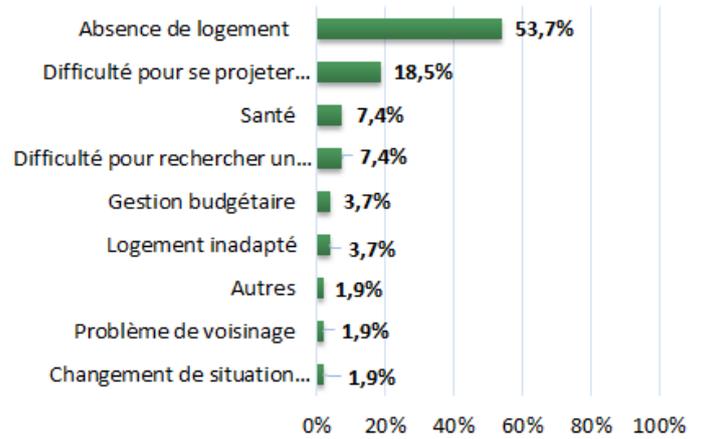
Nous notons aussi une augmentation des orientations du CHRS Montbounoux de 7%.

Durant l'année 2020, le service logement a accompagné 3 personnes accueillies en Lits Halte Soins Santé dans le cadre du dispositif expérimental LDA. Ce public présente un cumul de difficultés et dans ce cadre là, la problématique santé constitue l'amorce d'un début d'accompagnement pour l'accès au logement.

Statut au regard du logement à l'entrée



Problématique logement



L'augmentation des accompagnements des personnes hébergées en structures (CHRS) ou chez des tiers se confirme à nouveau cette année avec une augmentation respective de 5 et 3 points. Concernant le public des CHRS, l'AVDL vient s'inscrire dans la continuité d'un travail amorcé autour du projet de relogement.

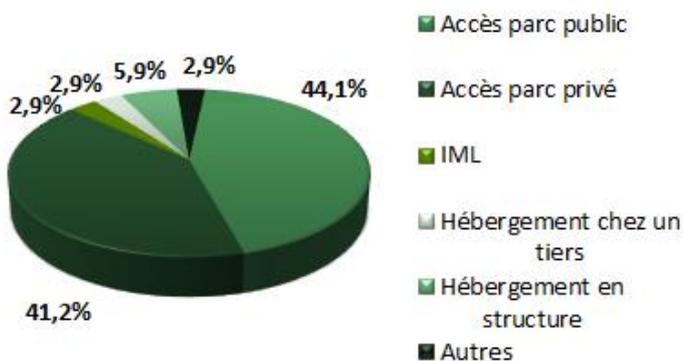
La part de personnes vivant à la rue et orientées vers l'AVDL a considérablement chuté. Ceci est certainement à mettre en lien avec l'ouverture de places d'accueil d'urgence depuis la crise sanitaire et à destination de ce public.

Le nombre de personnes accompagnées lors de l'accès à un logement a augmenté de 5 points cette année. Ceci confirme le besoin d'accompagnement dans les démarches liées à l'accès pour un public avec un parcours d'errance.

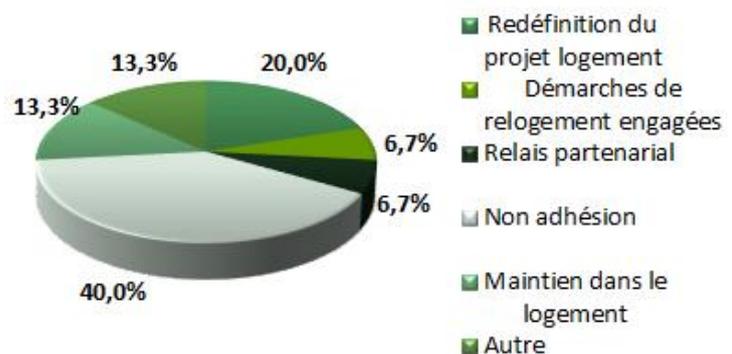
Concernant les problématiques, aucun changement significatifs cette année. La problématique santé est en augmentation du fait notamment de la mise en place des plateformes LDA à destination de 3 personnes accueillies dans le cadre des LHSS. Nous remarquons que les projets logements sont en adéquation avec la réalité de terrain. L'accompagnement consiste alors à un soutien à la mise en œuvre des démarches ainsi que l'inscription dans une dynamique d'accès à un logement.

La problématique principale des personnes accompagnées dans le cadre de l'AVDL, reste l'absence de logement avec une part dépassant, cette année, la moitié des situations. Ce public rencontre un enchevêtrement de problématiques (absence de logement, problèmes de gestion, d'ordre familiaux...) qui engendre des difficultés à se projeter voire à concrétiser l'accès à un logement.

Situation à la sortie



Autres sorties sans relogement



Nous constatons que pour près de 85% des personnes accompagnées, un accès au logement autonome que ce soit en parc privé ou en parc social, a été effectif.

Nous notons aussi que le travail de médiation avec les bailleurs sociaux a facilité l'accès vers un logement social.

Concernant le parc privé, bien que des personnes ont pu accéder ou se maintenir en parc privé, ces données sont à nuancer car nous constatons que les logements acceptés sont souvent des logements de transition au regard de leur situation (ressources insuffisantes, absence de garant) et de leur projet de départ.

La fin de l'année 2020 a été marquée par un arrêt au 31 décembre des mesures, suite au passage de la mission en appel à projet en 2021. Cette fin « anticipée » concerne 23 ménages pour lesquels un relais social a été préconisé.

Par ailleurs, pour 3 ménages, l'accompagnement a néanmoins permis de redéfinir leur projet de relogement.

Enfin, comme chaque année, nous constatons, qu'au-delà du fait que l'AVDL offre une certaine souplesse d'intervention, plusieurs ménages ne donnent pas suite à l'accompagnement. Bien que certaines personnes aient un désir d'accéder à un logement autonome, l'accompagnement vient mettre en lumière le fait que ce projet n'est pas forcément adapté ou nécessite un accompagnement plus global et soutenu.

L'Accompagnement Social Lié au Logement

Objectifs

L'accompagnement social lié au logement a pour but, dans une logique d'insertion et non d'urgence, d'améliorer les conditions d'accès et de maintien dans un logement pérenne des familles qui en étaient jusqu'alors durablement ou momentanément exclues. Cet accompagnement est avant tout centré sur le ménage dont il vise à développer les capacités d'autonomie et d'intégration, grâce notamment à l'accès à un logement adapté. Il est subordonné à l'adhésion et à la coopération des ménages.

Missions

- Accompagnement à l'accès au logement,
- Aide à l'installation,
- Accompagnement dans le cadre d'une procédure d'expulsion ou d'un impayé de loyer avec accès à un nouveau logement,
- Accompagnement dans le cadre d'une procédure d'expulsion ou d'un impayé de loyer avec maintien dans le logement,
- Diagnostic social et financier dans le cadre du traitement des assignations aux fins de constat de résiliation de bail pour impayés de loyer en vue de prévenir les expulsions domiciliaires,
 - ASLL dans le cadre de la mise en jeu de la Garantie du FSL,
 - ASLL suite à l'intervention du SLIME

Public accueilli

Public relevant du Plan Départemental d'Action du Logement et de l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Le public bénéficiaire de ces mesures s'est élargi aux personnes bénéficiaires de l'AAH.

Références Législatives

- **Loi du 31 mai 1990, dite « loi Besson »** : Elle affirme le principe du droit au logement pour les personnes les plus démunies, prévoit que le Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) institue un Fonds de Solidarité Logement (FSL).
- **Loi n°98-657 du 29 juillet 1998** d'orientation relative à la lutte contre les exclusions et le décret n°99-897 du 22 octobre 1999 précisent et définissent les conditions d'intervention des PDALPD pour le logement des personnes défavorisées et cadrent plus précisément les interventions du Fonds de Solidarité Logement.
- **La loi n°2004-809 du 13 août 2004** relative aux libertés et responsabilités locales transfère la responsabilité du Fonds de Solidarité logement (FSL) aux Départements à partir du 1er janvier 2005.
- L'A.S.L.L. fait partie intégrante du Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.).

Juillet 2020 :

Passage en convention ASLL

2018:

6ème appel d'offre

2015 :

5ème appel d'offre

2012:

4ème appel d'offre

2011 :

3ème appel d'offre

2008 : 2ème appel d'offre

2008 :

Augmentation de l'activité avec financement de 2 ETP sur cette action

2005 :

1er appel d'offre

1997: Mise en œuvre des premières mesures ASLL

L'Accompagnement Social Liée au Logement

Le dispositif ASLL

↪ **871** mois mesures réalisés dont :

- **801** mois mesures au titre de l'ASLL
- **70** mois mesures au titre des demandes d'intervention sociales (DIS)

Du 1er au 31 décembre 2020

161

ménages accompagnés au titre de l'ASLL dont

70

ménages orientés dans le cadre des demandes de diagnostic social et financier

Les modalités de l'ASLL

- ↪ **23** sur la modalité « Aide à la définition de projet »
- ↪ **62** sur la modalité « Aide à la recherche » ou « accès » (à compter de juillet)
- ↪ **30** sur la modalité « Aide à l'installation »
- ↪ **69** sur la modalité procédure d'expulsion ou impayés de loyer dont **28** avec un projet de maintien dans les lieux et **41** avec une nécessité de relogement
- ↪ **3** dans le cadre de la mise en jeu de la garantie FSL.

Les DS7

37 ménages rencontrés dont **1** a par la suite bénéficié d'une mesure ASLL

Indicateurs

Ajouter un sous - titre à la partie indicateurs

Durant l'année 2020, le service a connu une augmentation significative des ménages accompagnés dans le cadre de mesures ASLL (+86).

Ceci s'explique en partie par le retour de la modalité « Recherche » supprimée dans le cadre du marché en 2019, mais aussi par la signature de la convention depuis juillet 2020.

Ainsi, le passage de l'appel à projet à la convention concerne la mise en œuvre de 60 mesures ASLL dans tout le Territoires Cévennes Aigoual et Quissac et ce pour une durée de 6 mois et 2ans.

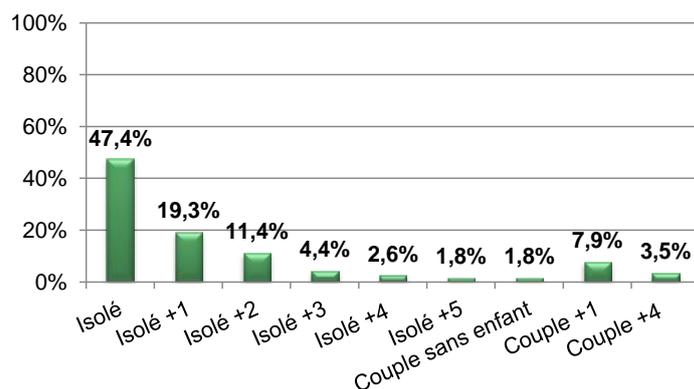
Cette année encore, le service a accompagné majoritairement des personnes isolées (+10 points par rapport à 2019). La part des familles monoparentales, bien qu'en baisse cette année, reste une part représentative importante de nos accompagnements.

Nous pouvons encore souligner que les difficultés ne sont pas liées seulement à un problème d'offres de logements mais à des difficultés intrinsèques aux personnes auprès desquelles l'accompagnement a toute sa légitimité. L'objectif n'est alors pas d'apporter une solution d'accès ou de relogement mais d'agir sur les freins pour permettre à la personne d'avancer sur son projet qu'il soit lié à l'accès ou au maintien dans le logement.

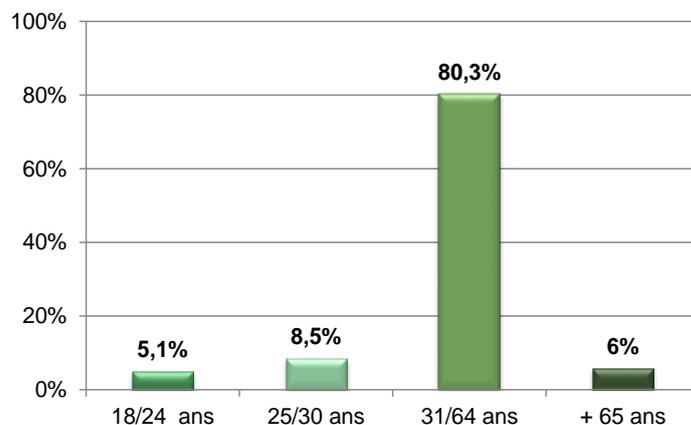
La tranche majoritaire celle des 31/64 ans pour 78,1% d'entre eux. Le public de moins de 25 ans avec des difficultés d'accès à des ressources stables reste représenté de manière équivalente à 2019. Quant à la part des retraités de plus de 65 ans elle a augmenté de 3.5 points venant confirmer l'hypothèse selon laquelle la baisse de leur ressources les confrontes à des difficultés d'accès ou de maintien .

Comme chaque année ,les bénéficiaires du RSA demeurent la tranche la plus représentative de notre public accompagné. Nous repérons aussi une augmentation de 4 points de personnes retraitées qui vient confirmer l'hypothèse de départ à mettre en lien avec leur nouveau statut.

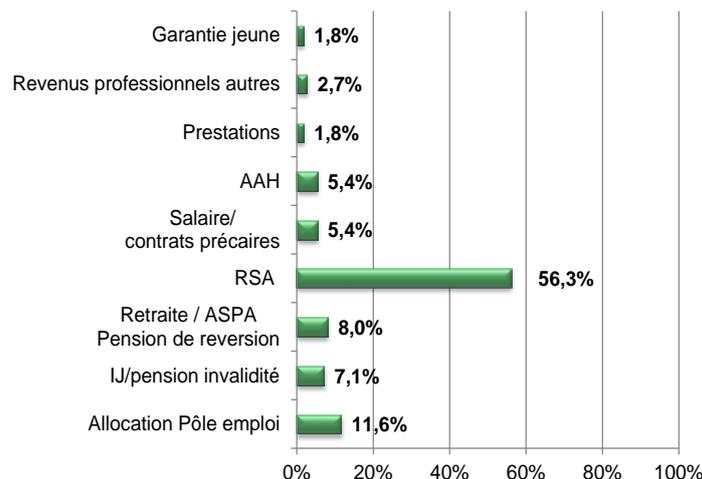
Composition familiale des ménages accompagnés en ASLL



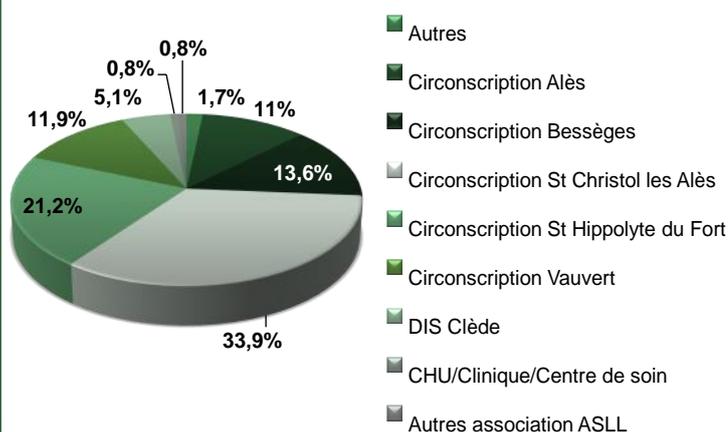
Âge du titulaire de la mesure ASLL



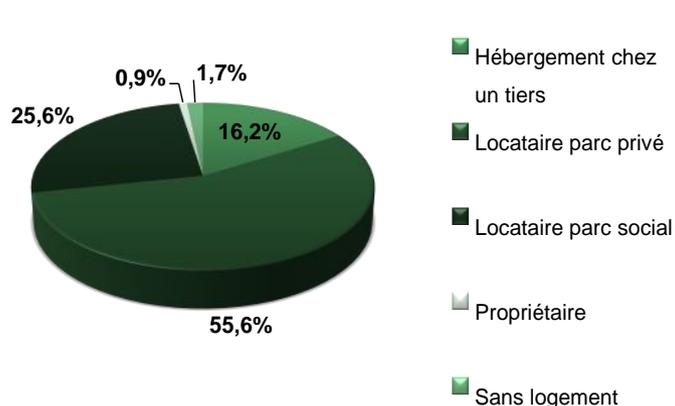
Ressources principales du ménage



Répartition des orientations



Situation au regard du logement



Comme évoqué précédemment, le nombre de ménages ayant bénéficié d'une mesure ASLL durant 2020 a augmenté suite au passage en convention.

En 2020, nous avons connu une diminution de près de 5 points des orientations émanant dans la circonscription de Vauvert. Ceci peut s'expliquer par la non présence de la modalité recherche (sur le 1er semestre 2020) qui était jusqu'alors fortement sollicitée par les travailleurs sociaux de ce secteur. Néanmoins, les territoires périurbains ou ruraux restent majoritairement représentés, notamment sur les circonscriptions de St Christol les Alès, Saint Hippolyte du Fort et Bessèges. Ceci vient confirmer la pertinence repérée de notre intervention ainsi que l'expertise confirmée de l'équipe en matière de logement.

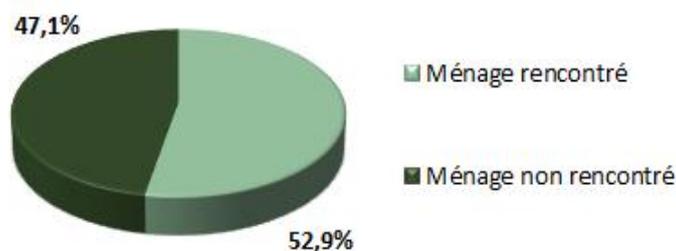
Le public accompagné reste majoritairement locataire du parc privé. Dans ce cadre, les logements sont souvent inadaptés à la composition familiale ou au budget familial. Les logements ne répondant pas aux normes de décences entraînent une précarité énergétique et des factures de consommation importante.

Nous constatons une diminution de près de la moitié des personnes hébergées chez des tiers et dans le même temps, une augmentation des personnes sans domicile fixe ainsi qu'une apparition des personnes en habitat précaire qui nous démontre des situations de plus en plus fragilisées au regard du contexte sanitaire que nous avons traversé cette année.

Problématique logement

	En %
Installation	7,9%
Sans logement	14,0%
Logement indigne (non décence, insalubrité, péril)	9,6%
Typologie inadaptée (sur ou sous occupation)	6,1%
Récupération du logement par le propriétaire	5,3%
Loyer inadapté (trop cher)	7,9%
Impayés de loyers	16,7%
Menace de procédure d'expulsion	14,0%
Gestion budgétaire	2,6%
Conflit avec le bailleur	1,8%
Changement de situation familiale	2,6%
Logement inadapté	3,5%
Autre	7,9%

Diagnostics sociaux financiers



L'analyse des problématiques liées au logement fait apparaître une pluralité de difficultés cumulées par les ménages. Les deux difficultés prédominantes restent à nouveau cette année celles de **l'impayé de loyer et menace de procédure d'expulsion** dont les chiffres sont stables en comparaison à 2019. Nous repérons que les personnes rencontrant des problématiques d'impayés locatif sollicitent d'avantage le soutien des travailleurs sociaux dès lors qu'une dette se constitue permettant un démarrage de l'accompagnement parfois avant même la mise en place d'une procédure d'expulsion évitant ainsi des frais de procédure.

En 2020, La Clède a été sollicitée pour réaliser des diagnostics sociaux et financiers (DSF) auprès de 70 ménages menacés d'expulsion contre 147 en 2019. Ceci est lié au fait qu'à compter de la fin de 1er trimestre 2020, la réalisation des DSF a été confiée au Service Social Départemental. Ainsi, les travailleurs sociaux de secteur peuvent être amenés à orienter vers des mesures ASLL prévention des expulsions quel que soit l'objectif (accès ou maintien), les personnes rencontrées lors de la réalisation de ces diagnostics qui sont proposés aux familles lors de leur assignation au tribunal.

Le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie

Objectifs

L'objectif du SLIME est d'intervenir rapidement auprès des ménages en difficultés dans leurs gestions de l'énergie. Le SLIME cherche à :

- ↻ identifier les ménages en situation de précarité énergétique,
- ↻ aider ces ménages à réduire leurs consommations et leurs factures d'énergie et d'eau,
- ↻ organiser la chaîne des acteurs à même de proposer des solutions.

2018 : Première année de fonctionnement complète

Missions

- Réaliser des diagnostics sociotechniques des personnes en situation de précarité énergétique.
- Organiser la mobilisation des partenaires autour des enjeux et des situations.

Public accueilli

Toute personne ou famille rencontrant des problèmes de précarité énergétique.

2017 : Début de Mise en œuvre du dispositif

Références Législatives

Code de l'énergie, notamment ses articles L. 221-7 et R. 221-14;

Arrêté du 24 décembre 2015 portant validation du programme d'information en faveur de la maîtrise de la demande énergétique « SLIME » dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, paru au Journal Officiel du 12 janvier 2016,

Arrêté du 9 novembre 2016 modifié portant validation de programmes d'accompagnement en faveur des économies d'énergie pour les ménages en situation de précarité énergétique dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie;

Arrêté du 18 décembre 2017 et du 8 octobre 2018 portant reconduction de programmes dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

Le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie

Le dispositif Slime

Territoire Alès Cévennes Aigoual

Du 1er janvier au 31 décembre

79

personnes accompagnées

↪ **62** ont moins de 60 ans

↪ **17** ont plus de 60 ans

Problématiques repérées

- ↪ **55,8%** froid et humidité
- ↪ **36,8%** factures élevées
- ↪ **2,4%** courant d'air et habitat dégradé
- ↪ **1,2%** Restrictions et impayés de factures
- ↪ **3,8%** autres

Préconisations effectuées

- ↪ **47,7%** écogestes
- ↪ **30,3%** éco-équipements
- ↪ **20%** maîtrise des consommations
- ↪ **2%** équipements

Indicateurs

Une année particulière de changement et de co-création

Tout comme en 2019, la précarité énergétique touche plus particulièrement un public fragilisé et très contraint économiquement, qui se retrouve plus spécifiquement dans la catégorie des personnes isolées (72%), avec ou sans enfants.

La part des ménages propriétaires a légèrement diminué cette année, passant de 18% en 2019, à 15% cette année. Cette population se compose pour un tiers de retraités, et pour $\frac{3}{4}$ de personnes isolées. Quant aux problématiques évaluées par le chargé de visite, elles relèvent, pour plus de 83% d'entre elles, d'habitats vétustes voire dégradés.

Ces diagnostics ont majoritairement donné lieu, dans un premier temps, à des orientations vers les Espaces Info Energies, pour des conseils sur la priorisation des travaux à entreprendre, les écueils à éviter et les dispositifs d'aide potentiellement mobilisables ; puis, dans un second temps, des contacts vers les opérateurs habitats de leur secteur pour la mise en œuvre des démarches concernant la réalisation de travaux.

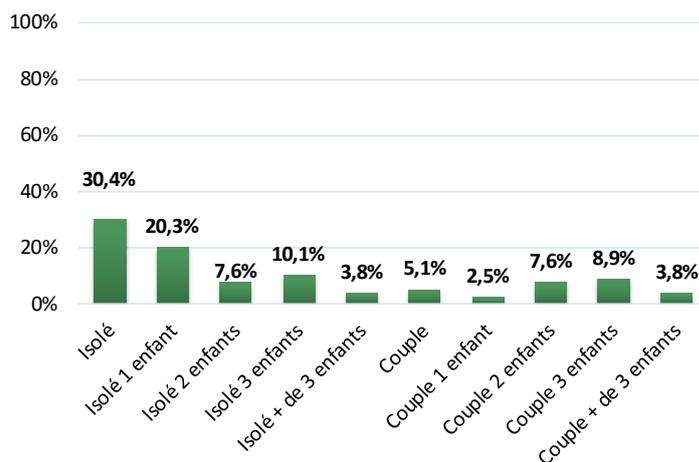
Grâce à l'accompagnement mis en œuvre par Anaïs, des travaux ont pu se concrétiser, tant auprès de propriétaires que de locataires, d'autres sont en cours au niveau des démarches à entreprendre car c'est souvent long, complexe et fastidieux, et donc irréalizable pour la plupart du public qui nous est orienté sans un minimum de soutien.

Quant aux locataires, plus de 73.7% des ménages rencontrés relèvent du parc privé (contre plus de 80% en 2019), dont la problématique consiste à 64% en un habitat vétuste voire dégradé, et pour plus de 16%, ce sont les difficultés économiques uniquement qui sont à l'origine de cette précarité énergétique.

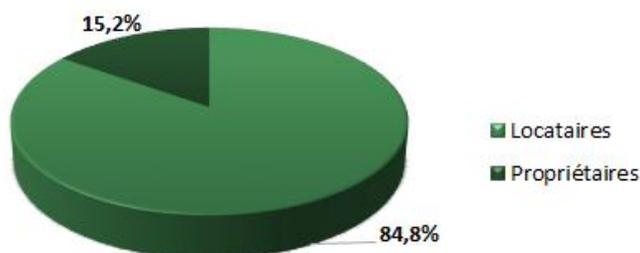
Parmi ces situations locatives, 8, soit presque 12%, ont donné lieu à une saisine de la CPLD. Ce qui ne signifie pas que seules ces situations relevaient de ce dispositif, car il arrive que certains ménages ne souhaitent pas saisir la commission décence, du moins dans un premier temps, préférant tenter par le dialogue d'obtenir des avancées.

Quant aux 18 locataires du parc social, tout comme l'an passé, la plupart relèvent d'habitats vétustes ou dégradés, concernant des immeubles construits dans les années 50/60 et n'ayant pas bénéficié de rénovations énergétiques, mais ne relevant pas de l'indécence, ce qui n'a donné lieu à aucune saisine de la DDTM.

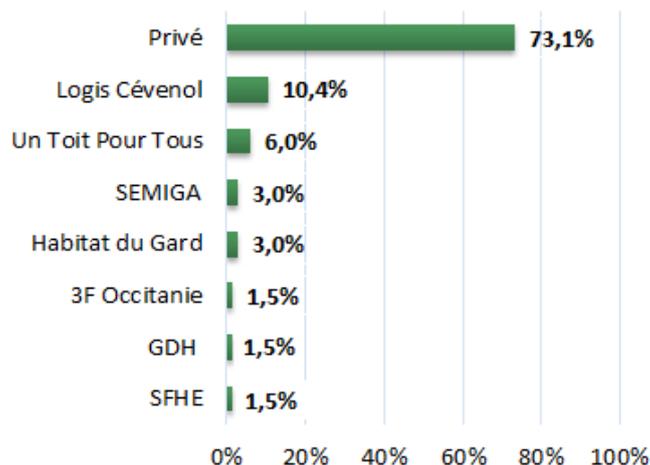
Composition familiale



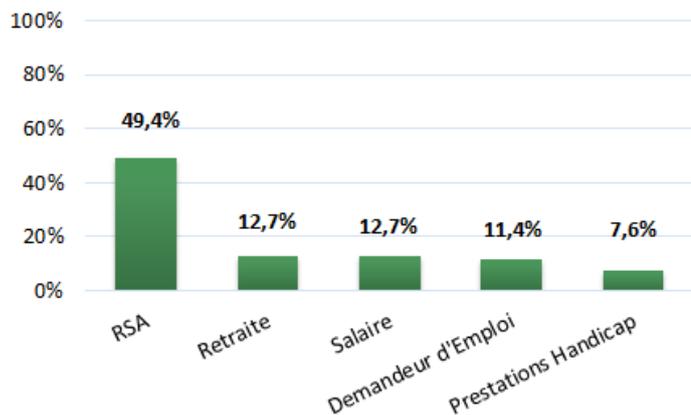
Statut d'occupation du logement



Bailleurs



Revenus

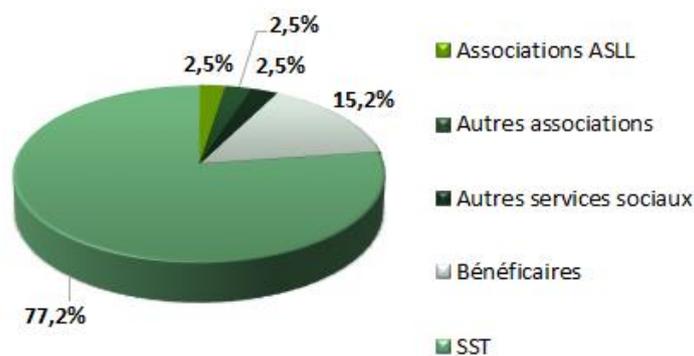


En 2020, nous assistons à une nette augmentation de la proportion de bénéficiaires du RSA, qui passe de 35% en 2019 à plus de 49% en 2020. A contrario, on assiste à une nette diminution du public salarié et retraité.

Ceci est à mettre en lien avec l'origine des saisines du dispositif qui, comme chaque année, émanent pour les $\frac{3}{4}$ du Service Social Territorial.

Pour autant, la précarité énergétique touche un spectre bien plus vaste de la population, que la diversité des donneurs d'alerte permettra, à terme de toucher.

Lanceurs d'alerte



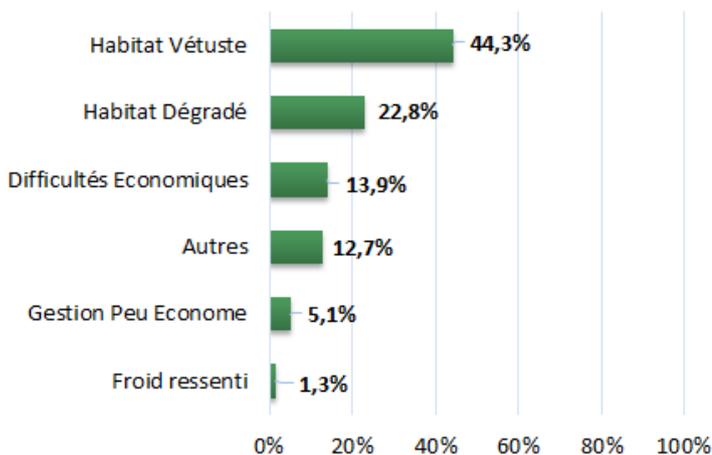
Nous relevons que les orientations principales s'effectuent sur le territoire de l'agglomération alsésienne et ce, dans des proportions sensiblement identiques à 2019.

Pour autant, nous assistons cette année à une poursuite de l'intérêt manifesté pour le SLIME du territoire de l'EPCI Piémont Cévenol ; le travail de communication mis en œuvre précédemment semble consolider les orientations.

Quant au territoire de la CC Cèze Cévennes, les orientations reprennent doucement, portées par des assistantes sociales de secteur l'intégrant comme outil dans leur pratique d'accompagnement social..

Enfin, concernant la CC du Pays Viganais, même si nous pouvons remettre en question l'intérêt pour le dispositif SLIME, nous assistons en 2020 à une nette diminution des orientations, qui sont à corréliser avec le confinement lié à l'épidémie de coronavirus, ayant impacté les équipes et restauré le travail social sur ses priorités protectrices. Une fois cette période dépassée, les orientations reprennent avec vigueur.

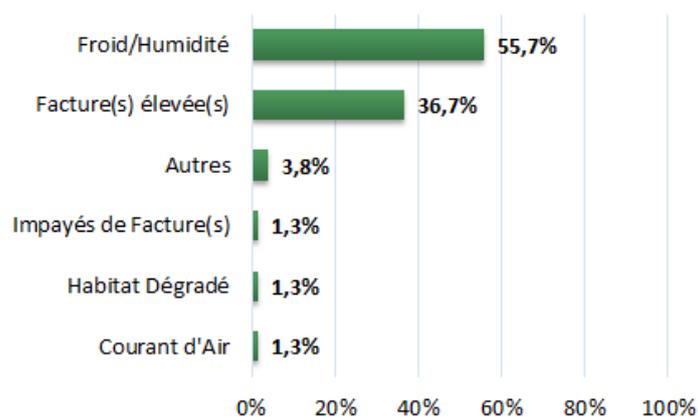
Diagnostic de la chargée de visite



En terme de diagnostic porté par le chargé de visite, nous constatons que la cause principale de ces situations de précarité énergétique est un habitat vétuste (dans 44,3 % des situations), et pour 22,8% un habitat dégradé ce qui correspond pour partie à ce qui est souligné, en amont, par le public, ce qui est sensiblement identique à l'an passé, et confirme, outre les difficultés économiques, l'habitat comme source de précarité énergétique.

Ainsi, pour 67,1% des situations rencontrées dans le cadre du SLIME, l'origine des situations de précarité énergétique relève d'une mauvaise qualité du logement, qu'il soit simplement vétuste, voire dégradé.

Problématiques repérées



Concernant les principales problématiques repérées, lorsqu'on les cumule, il s'agit encore et toujours de l'aspect inconfort lié au froid et à l'humidité ressentie qui, nous le verrons lors de l'analyse du diagnostic du chargé de visite, sont en lien direct avec un habitat vétuste voire dégradé, et en conséquence des factures élevées et/ou impayées.

Perspectives

Toujours dans une perspective de spécialisation et de polyvalence du service logement de l'association, nous nous sommes préparés à mettre en œuvre, en partenariat avec Action Logement, une offre **d'accompagnement auprès d'un public salarié**. Dans ce cadre, une convention a été signée en 2020 pour construire un accompagnement spécifique auprès des personnes relevant du 1% logement et rencontrant une problématique autour de leur logement. Ces problématiques sont diverses, elles peuvent concerner une difficulté financière entraînant des impayés de loyers ou encore la mise à exécution d'une procédure d'expulsion. L'idée étant d'accompagner ces locataires dans une démarche de remobilisation et de recherche de solutions adaptées. Cette nouvelle démarche d'accompagnement vers ce type de public nouveau (car ne relève pas des critères du FSL), a demandé une adaptation de nos outils professionnels mais également a contribué à développer nos compétences.

Toujours dans une volonté de répondre au plus près des besoins des personnes, la nouvelle modalité **d'accompagnement auprès des jeunes 18-25 ans**, afin de faciliter leur accès à un logement autonome, s'est poursuivie en 2020 malgré les restrictions liées à la crise sanitaire. En partenariat avec la MLJ d'Ales, le service logement a poursuivi le développement du dispositif d'intermédiation locative en colocation pour des jeunes adultes orientés par la mission locale et notamment bénéficiaires de la Garantie Jeunes. Cet accompagnement s'adresse à des personnes inscrites dans une démarche d'accès à un logement mais rencontrant des freins dans leur projet d'insertion vers le logement autonome. Cette nouvelle forme de co-accompagnement est contractualisée pour une durée maximale de 18 mois avec des modalités de soutien adaptées aux besoins des personnes venant, pour la plupart d'entre eux, expérimenter une première location. Ces modalités d'intervention sont alors réparties entre le référent de la mission locale et celui de notre service alliant gestion locative et soutien dans le quotidien.

Au regard de notre expérience sur les 2 dernières années, nous pouvons conclure que la dimension de la colocation n'est pas la plus appropriée et présente souvent un obstacle. A cet effet, nous souhaitons en 2021 installer la modalité « **IML jeunes adultes** » dans des logements individuels.

Notre expérience nous montre également qu'au regard du profil des jeunes adultes orientés vers cette modalité d'accueil, l'accompagnement devra obligatoirement se doter de moyens plus étayés pour faire face aux difficultés de plus en plus présentes et ancrées de ce public.



Association La Clède

8 – 10 Avenue Marcel CACHIN - 30100 ALES

Tél : 04 66 86 52 67 - Fax : 04 66 78 60 38

Email : laclede@laclede.fr

Site internet : www.laclede.fr

Service Logement

8 - 10 avenue Marcel Cachin - 30100 ALES

Tél : 04.66.86.52.67 Fax : 04.66.78.60.38

Email : asll@laclede.fr